

Le RESSAQ – CSD


La seule association représentative reconnue pour les RI et RTF

par Jacques Désy

Le RESSAQ – CSD est le SEUL regroupement de ressources pour adultes, ressources intermédiaires (RI) et de type familial (RTF), accueillant 9 usagers ou moins, à être reconnu officiellement par le gouvernement du Québec. Il agit constamment dans le but de défendre les intérêts de ses milliers de membres.

Depuis plusieurs mois déjà, Alcide Genesse, président du RESSAQ – CSD, Michel Gauthier Giroux et Jean-Luc Harel, permanents syndicaux à la CSD, et plusieurs membres du RESSAQ-CSD, travaillent avec acharnement afin de faire comprendre aux représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) les préoccupations des milliers de ressources qui, jour après jour, doivent se battre contre les abus, les injustices et l'arbitraire. Le RESSAQ – CSD n'a jamais cessé ses représentations dans l'épineux dossier de la reconnaissance des ressources et malgré le chantage exercé par certains représentants des établissements du MSSS.

Une quarantaine d'assemblées ont eu leur à travers le Québec à la fin de l'année 2005 et ce, afin de mettre les membres du RESSAQ-CSD au parfum des dernières nouvelles et échanges avec le MSSS. En plus de discuter de l'avenir des RI et des RTF, c'est avec beaucoup de détermination que plusieurs membres ont soulevé des préoccupations locales : disponibilité des centres de jour, transport adapté, aide au gardiennage de la part des établissements, évaluations des usagers, places vacantes, ressourcement.

La position des dirigeants face au refus de négocier de la part du Ministère a été accueillie favorablement par les membres qui ont très bien compris que le RESSAQ – CSD est une organisation sérieuse qui ne se laissera pas « acheter » par des belles paroles. La décision de ne pas signer un protocole d'entente « bidon » démontre plus que jamais que les représentants ne revendiquent qu'une chose : de vraies négociations. « *Le respect, la justice, l'équité et la reconnaissance revendiqués ne sont pas à vendre!* », a ajouté Alcide Genesse. 



Alcide Genesse



Michel Gauthier-Giroux



Jean-Luc Harel

Le RESSAQ-CSD fait sa marque!

Les établissements doivent désormais travailler de pair avec le RESSAQ-CSD. Tous les établissements visités se sont rapidement rendu compte que le discours du regroupement est intelligent, sensé et constructif. Les préjugés qu'ils avaient relativement à l'affiliation du RESSAQ à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) se sont dissipés. La CSD fait une excellente représentation et comprend vraiment la réalité du monde des RI et des RTF. Les établissements savent désormais que le RESSAQ-CSD a la capacité de résoudre les problèmes urgents et d'apporter des solutions concrètes pour le bénéfice des membres et des usagers.

Contestation en Cour supérieure du projet de loi 7

Le RESSAQ-CSD est toujours actif devant la Cour supérieure afin de défendre la LIBERTÉ d'association des ressources et son corollaire le droit à la négociation collective. En effet, on se souviendra que cette loi est celle qui impose un cadre de représentation qui exclut une réelle volonté de négociation de la part du MSSS. Ce combat est long et ardu, mais le respect des droits et une réelle reconnaissance des ressources demeurent toujours une inspiration.

(Le mémoire de la CSD à ce sujet est disponible sur le site www.csd.qc.ca)

Taxes municipales

Certaines municipalités considèrent les RI et les RTF comme une entreprise commerciale même s'il s'agit de résidences familiales.

Après les villes de Thetford-Mines et de Lévis, c'est au tour de Sherbrooke de corriger le compte de taxe des ressources de 9 adultes et moins. La municipalité leur imposait une taxe à laquelle sont assujettis les immeubles non-résidentiels. Pourtant, les RI et RTF sont des résidences dites familiales et doivent être classées dans la catégorie résiduelle aux fins de taxation.